

Le Mét@llo Normand

La lettre électronique de la CFDT Métallurgie Normandie



Numéro 37 – Octobre 2019

Il est temps de clore ce numéro d'octobre : les actions, formations, travaux se multiplient à l'UmN à une vitesse vertigineuse.

L'UmN va conclure l'année 2019 avec un record en matière de jours de formation syndicale : c'est une année atypique qui fait suite à un exercice 2018 très bas en formation après le séisme des ordonnances travail de septembre 2017. A la fin de cette année, toutes les entreprises devront être passées en CSE et la plupart, même dans la métallurgie réputée organisée, ne sont pas en avance. Tous les militants et militantes doivent être présents pour épauler les sections dans cette mise en place.

Bonne lecture à tous.

Pour l'UmN
Cécile Maire, Secrétaire Générale

POUR S'ABONNER au Mét@llo Normand...

Les secrétaires de syndicats sont chargés de transmettre à l'UmN une liste d'adresses mail destinataires de cette lettre électronique. **Le Mét@llo Normand** est actuellement diffusé aux militantes et militants listés par les syndicats, aux membres du Bureau de l'UmN, aux animateurs de formations de l'UmN, aux Unions Régionales Interprofessionnelles, à la Fédération, à d'autres Unions métaux. Ceux qui la reçoivent sont libres de la faire suivre, par exemple aux adhérentes et adhérents de leur section. Si vous souhaitez inscrire d'autres personnes ou au contraire ne plus recevoir cette lettre, faites-le savoir à votre secrétaire de syndicat ou à umncfdt@orange.fr.

POUR FIGURER dans le Mét@llo Normand...

Merci de transmettre tracts et articles de presse sur umncfdt@orange.fr en informant votre syndicat.

Calvados : 20 nouveaux dossiers aux Prudhommes sur l'indemnité de départ en retraite (1/2)	3
Calvados : 20 nouveaux dossiers aux Prudhommes sur l'indemnité de départ en retraite (2/2)	4
Création de la section Remade dans la Manche, 16 septembre 2019	5
Formation syndicale « Santé Sécurité Conditions de Travail (SSCT) »	6
Visite de Laurent Berger du 24 septembre 2019 à Cabourg	7
Discriminations syndicales : CNC avec le Défenseur des Droits	7
« Agir pour le syndicalisme de demain » : on continue ! (1/3)	8
« Agir pour le syndicalisme de demain » : on continue ! (2/3)	9
« Agir pour le syndicalisme de demain » : on continue ! (3/3)	10
Congrès du syndicat Orne-Est, Moulins-la-Marche le 4 octobre 2019	10
Formation syndicale	12
A vos agendas !	12

Calvados : 20 nouveaux dossiers aux Prudhommes sur l'indemnité de départ en retraite (1/2)

Liberté, Actu.fr, Publié le 2 Jul 19 à 6:59



La CFDT Métallurgie du Calvados va déposer début juillet 2019, 20 dossiers aux Prud'hommes de Caen et Lisieux concernant des litiges sur des indemnités de retraite. Vivien Orléach, responsable CFDT Métallurgie Caen-Bayeux-Pays d'Auge, Patrick Mary, responsable syndical Flers-Condé-Vire, et Cécile Maire, responsable régionale CFDT Métallurgie Normandie. (@Grégory Maucorps/Liberté le bonhomme libre)

En ce début juillet 2019, la **CFDT Métallurgie du Calvados** va déposer ces prochains jours 20 dossiers aux **Prud'hommes**

de **Caen** et de **Lisieux** concernant les **indemnités de départ à la retraite** de salariés de la métallurgie.

Deux mois de salaire en moins

En 2010, un **accord de branche** est signé au niveau national entre l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) et les syndicats de la métallurgie. Problème : dans le Calvados, ce nouvel accord est **moins avantageux** pour le départ en retraite volontaire à taux plein d'un salarié non cadre, d'au moins 60 ans. Les syndicats du Calvados n'ont donc pas signé l'avenant à l'époque « qui allait faire perdre un avantage ». *Cet avenant réduit de deux mois les indemnités de départ pour 40 ans d'ancienneté, précise Cécile Maire, responsable régionale CFDT métallurgie Normandie.*

Cinq entreprises du Calvados concernées

En avril 2018, le tribunal de Lisieux a **donné gain de cause** à deux retraités de l'entreprise Howmet de Dives-sur-Mer pour ces faits. « Et il n'y a pas eu d'appel de l'entreprise », ajoute Cécile Maire, qui perçoit cette décision « comme une jurisprudence ». A la suite de ce premier procès, de nombreux appels téléphoniques ont convergé vers la CFDT Métallurgie du département. Ainsi, ce sont 20 nouveaux dossiers de retraités pour la même problématique qui sont portés aujourd'hui aux Prud'hommes. Cinq entreprises sont concernées par ces requêtes : SNWM à Orbec, ATOS à Glos, General Electric à Condé-en-Normandie, Sogefi Filtration et Distribution Guy Degrenne à Vire-Normandie.

« Alerter les salariés, car cela peut vous concerner ! »

D'autres salariés du Calvados pourraient être concernés par cette problématique. Une entreprise de Caen réfléchit d'ailleurs à revenir à la convention nationale et non départementale, plus coûteuse financièrement. La CFDT Métallurgie prépare également d'autres dossiers collectifs pour ceux qui partiront en retraite en 2019.

Nous souhaitons surtout alerter les salariés du secteur, car cela peut vous concerner ! », martèle Cécile Maire. « Cette année, l'UIMM ne veut toujours pas discuter de ce sujet.

Le secteur métallurgique, qui concerne l'industrie automobile, mécanique, aéronautique ou électrique, compte 450 entreprises dans le Calvados dont la moitié emploie moins de 10 salariés.

Environ 1 500 salariés non cadres de la métallurgie du Calvados ont aujourd'hui plus de 55 ans et sont susceptibles d'être concernés dans les années à venir.

Contact : Cécile Maire (Métallurgie Normandie) au 06 84 88 07 12.

Calvados : 20 nouveaux dossiers aux Prudhommes sur l'indemnité de départ en retraite (2/2)

Ouest-France, le 2 juillet 2019

Métallurgie : la CFDT alerte les jeunes retraités

Un salarié de 60 ans, dans l'automobile ou l'électronique, peut partir avec deux mois de salaire en plus en guise de prime. Le conseil des prud'hommes de Lisieux fera-t-il jurisprudence ?



Cécile Maire entend faire profiter les retraités de la métallurgie de l'accord signé en 1970 dans le Calvados.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

Le Calvados se distingue

Dans la métallurgie au sens large (automobile, aéronautique, électronique sont concernés), un accord national n'écrase pas forcément des

conventions collectives plus locales.

Celle signée en 1970 dans le Calvados a une particularité par rapport à l'accord de 2010, conclu entre l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) et les syndicats de la branche. Un salarié non-cadre de 60 ans et plus, qui part volontairement à la retraite à taux plein, peut bénéficier d'une prime équivalente à huit mois de salaire. Et non pas six, comme au niveau national.

Ce bonus calvadosien de deux mois, à partir de vingt-cinq ans de carrière, n'a pas échappé à la CFDT.

Victoire aux prud'hommes

Deux jeunes retraités ont joué, en avril 2018, sur ce distinguo entre les conventions collectives pour porter l'affaire devant le conseil des prud'hommes de Lisieux. Ils ont gagné face à leur ancien employeur. « **Le droit stipule que le texte, le plus favorable au salarié, doit prévaloir,** » précise Cécile Maire, secrétaire CFDT

de l'union métaux Normandie.

Après s'être engouffré dans la brèche, le syndicat entend enfoncer le clou. « **Nous soutiendrons, à l'automne, vingt jeunes retraités de cinq entreprises différentes devant les prud'hommes.** » Trois sont du ressort du conseil de Caen, deux de celui de Lisieux.

1 500 salariés, 450 entreprises

1 500 salariés calvadosiens de plus de 55 ans, répartis dans 450 entreprises, pourraient être concernés, dans les cinq ou sept ans qui viennent. « **Les syndicats ne sont pas représentés dans la moitié de ces sociétés qui ont moins de dix salariés. Nous avons plus de difficultés à les toucher.** »

Or, quitter le monde du travail avec deux mois de salaire supplémentaires n'est pas négligeable. Même si, attention, le recours n'est pas gagné d'avance.

Bataille juridique

La faille, exploitée par la CFDT, a, elle-même, ses faiblesses. Un jugement récent des prud'hommes de Rhône-Alpes penche plutôt en faveur de l'accord national. L'entreprise du Calvados qui a perdu l'an dernier n'a pas fait appel du jugement.

Le signe qu'elle accepte la décision qui, désormais, fera jurisprudence ? Pas forcément. « **Les deux personnes concernées n'avaient qu'une dizaine d'années d'ancienneté, relève Cécile Maire. Elles n'ont gagné, au maximum, qu'un mois de salaire et non pas deux. Régler la note, plutôt que de financer un recours en appel, était peut-être plus économique pour leur employeur.** »

D'autres, sans doute, seront davantage pugnaces pour faire respecter l'accord national. La CFDT s'attend à « **une bataille juridique** ».

Benoit LE BRETON.

Depuis ces articles, deux dossiers ont été déposés au tribunal des Prudhommes et de Caen et Lisieux qui concernent 22 salariés des sociétés GE Masoneilan, Distribution Guy Degrenne, Sogefi Filtration, Atos et SNWM. Les audiences de conciliation ont eu lieu début septembre et n'ont pas abouti. Prochaine étape : les audiences de jugement auront lieu mi-2020.

D'autres dossiers sont en cours de constitution pour les retraités de 2019, issus des mêmes sociétés. L'UmN continue de recevoir des appels à ce sujet de futurs retraités travaillant dans des entreprises où la CFDT n'est pas implantée. C'est aussi pour la CFDT l'occasion de créer des liens nouveaux et de se développer.

Création de la section Remade dans la Manche, 16 septembre 2019

La société Remade in France reconstruit et reconditionne des téléphones mobiles avant de les commercialiser sur le marché de l'occasion. Située à côté d'Avranches, cette jeune entreprise s'est construite en 2014 en reprenant une trentaine de salariés licenciés d'Avinov. Après une croissance fulgurante, elle emploie aujourd'hui plus de 400 salariés.

Le CSE a été élu en mai 2019, sans étiquette syndicale, alors que la santé de l'entreprise n'était pas encore mise en question. Mi-septembre, branle-bas de combat sur la situation financière de Remade : plusieurs membres du CSE contactent la CFDT pour adhérer et trouver du soutien. Notre organisation se mobilise en quelques jours pour être à leurs côtés.



Le 30 septembre, la société est placée en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Rouen, les salariés en CDD quittent l'entreprise et à compter de mi-octobre, des mesures d'activité partielle sont mises en place. Il faudra trouver un ou des repreneurs pour éviter la liquidation judiciaire.

A ce jour, le cabinet Syndex a été désigné par le CSE pour comprendre comment l'entreprise en est arrivée là. Les salariés sont également accompagnés par un avocat du cabinet LBBa.

28 salariés de cette entreprise ont adhéré à la CFDT en un mois et un Représentant de Section Syndicale a été désigné par le syndicat métaux de la Manche.

La CFDT continuera à mobiliser son réseau pour que cette entreprise de l'économie circulaire puisse survivre, accompagnera les élus dans cette crise et les salariés dans leur éventuel reclassement.

Ces nouveaux adhérents de l'urgence, pour la plupart très jeunes, se jettent dans la bataille, avec ou sans mandat. Bienvenue à eux dans la CFDT !



Formation syndicale « Santé Sécurité Conditions de Travail (SSCT) »

Déjà en février 2016, le Mét@llo Normand alertait déjà sur les pratiques de l'UIMM de l'Orne (organisation patronale de la métallurgie) en matière de formation CHSCT. Les employeurs proposaient de manière insistante dans les petites entreprises que la formation des élus CHSCT soit faite dans les locaux de l'UIMM par un organisme de leur choix.

Cette année, avec la mise en place des CSE, nous observons une nouvelle offensive !

Des employeurs proposent à l'ensemble des élus de suivre ensemble une formation sur site pendant 3 ou 5 jours (selon la taille de l'entreprise) sur le rôle SSCT du CSE, « pour remplir leur obligation de formation ».

L'obligation de l'employeur, c'est de financer une formation SSCT aux membres du CSE, pas de les former selon ses propres critères.

Les organisations syndicales ont obtenu le droit de former leurs adhérents : utilisons-le ! C'est aux représentants du personnel de choisir leur organisme de formation. Vouloir aller à l'encontre de ce droit, c'est pratiquer la répression syndicale. Ne restez pas seul si vous y êtes confrontés.

En organisant lui-même la formation SSCT, l'employeur propose forcément un contenu technique sur la prévention des risques professionnels. Dans ce domaine, il y a de quoi faire, 3 ou même 5 jours, c'est peu ! La formation d'un responsable hygiène sécurité ! **Le CSE peut facilement être présenté comme une instance où l'on travaille tous ensemble main dans la main** pour l'amélioration des conditions de travail des salariés. **Et éventuellement sans syndicat.** Le CSE, ce n'est pas que cela.

La CFDT voit les choses autrement, citons quelques exemples. Ceux qui ont travaillé avec l'amiante ou des produits chimiques savent bien que **les directions ont toujours intérêt à minimiser les risques** car les maladies professionnelles, ça coûte cher. Ceux qui ont vécu un suicide dans leur entreprise ou un grave accident de travail savent aussi que face à un tel évènement, l'employeur cherchera toujours à dédouaner l'entreprise d'une éventuelle responsabilité car **sa responsabilité pénale est en jeu.**

Pour les employeurs qui ne raisonnent qu'en termes économiques, la santé des salariés n'est qu'une contrainte de productivité. La santé et la sécurité au travail est un sujet où l'on ne travaille pas toujours « main dans la main ». Le CSE a des prérogatives pour dénoncer les dérives. **La CFDT se bat pour que ses élus connaissent ces prérogatives et les mettent en œuvre dans les situations critiques.**

En captant un maximum de stagiaires en formation « SSCT », l'employeur a plusieurs bénéfices :

- L'entreprise limite le risque d'interventions du CSE qui iraient contre ses intérêts économiques,
- Le chef d'entreprise s'évite des interventions syndicales qui pourraient égratigner son casier judiciaire,
- Les employeurs contribuent à affaiblir les organisations syndicales en les privant des revenus de leurs organismes de formation.

L'UmN ne fait pas de différence entre les élu.es CSE de PME et de grandes entreprises : nous proposons 5 jours de formation à tous, en prenant à la charge de la CFDT les deux derniers jours pour les PME.

« Je suis élu.e au CSE, je suis syndiqué.e, je choisis une formation syndicale ! »

Visite de Laurent Berger du 24 septembre 2019 à Cabourg



C'était à Cabourg le 24 septembre 2019, à l'occasion du Conseil Régional Interprofessionnel où sont conviés tous les syndicats CFDT normands.

Aux côtés de Bertrand Brière, secrétaire Général de l'Union Régionale Interprofessionnelle (URI), Laurent Berger est venu parler de l'actualité, en particulier du projet de réforme des retraites. Il a rappelé que suite à la réforme de 2003, dont le soutien de la CFDT avait été décrié, **1 million de salariés sont partis en retraite en carrière longue**. C'était une réforme pour sauver le système par répartition.

Les réformes des retraites de 2010 et 2013, non soutenues par la CFDT, ont été des réformes d'équilibre budgétaire. Le nouveau projet de réforme doit **consolider la répartition** mais aussi apporter **plus de justice, de lisibilité et un libre choix de la date de départ**. Les priorités de la CFDT sera la reconnaissance de la **pénibilité**, la possibilité de **départ progressif** en retraite, le relèvement du **minimum de pension**. Il faudra aussi assurer une transition longue pour les régimes spéciaux.

Au-delà de cette réforme, Laurent Berger a rappelé les priorités du moment : la **mise en place des CSE** et l'évolution des instances dans les fonctions publiques, la question du travail et de la **qualité de vie au travail**, le déploiement du **Pacte du Pouvoir de Vivre**, et enfin des sujets internes comme **l'augmentation de 10% de nos adhérents** et le déploiement du dispositif **d'accompagnement des militants (ARC)**.

Discriminations syndicales : CNC avec le Défenseur des Droits



Le 17 octobre 2019 à Paris, le Conseil National Confédéral a organisé une table ronde sur les discriminations syndicales en présence de Jacques Toubon, Défenseur des Droits. Une vidéo est en ligne : https://www.cfdt.fr/portail/actualites/societe/-video-replay-retrouvez-la-presentation-du-12e-barometre-des-discriminations-syndicales-en-presence-de-j-toubon-srv1_1073131?fbclid=IwAR0fKoQAgBRervqzXPwqbx093BzuO8yJegEe1BVKpR5UNFCgqZE9Vmn1rQ. Cécile Maire intervient en s'appuyant sur son expérience dans la métallurgie normande à partir de 1h04.

Profitons en pour remercier les plus de 20 000 adhérents CFDT qui ont répondu à l'enquête.

Les résultats du Défenseur des Droits vont permettre d'objectiver un problème souvent nié.

« Agir pour le syndicalisme de demain » : on continue ! (1/3)

Le 27 septembre 2019, l'Union métaux Normandie, composée de huit syndicats, a relevé le challenge de donner suite au rassemblement « jeunes » de 2018. Un an après, la moitié des participants de 2018 sont là et de nouveaux militants de moins de 40 ans les ont rejoints. Comme l'année dernière, la moyenne d'âge des participants est de 36 ans et cette année, les femmes sont plus nombreuses (35% contre 14% l'année dernière).



Les

34 jeunes participants sont invités à réfléchir sur leur parcours dans la CFDT. Parmi les 15 nouveaux venus, 9 n'ont aucun mandat. Autour de la table se trouvent rassemblés de jeunes élus du CSE qui découvrent la représentation du personnel, alors qu'ils étaient simples adhérents lors de la première session. Cette année, 1 jeune participant sur 3 est délégué.e syndical.e, c'est deux fois plus que l'année dernière. Plusieurs d'entre eux ont pris des responsabilités dans les structures CFDT, en faisant partie du Bureau, en intégrant la délégation de négociation avec l'UIMM du territoire, ou encore en devenant animateur ou animatrice de formation syndicale.

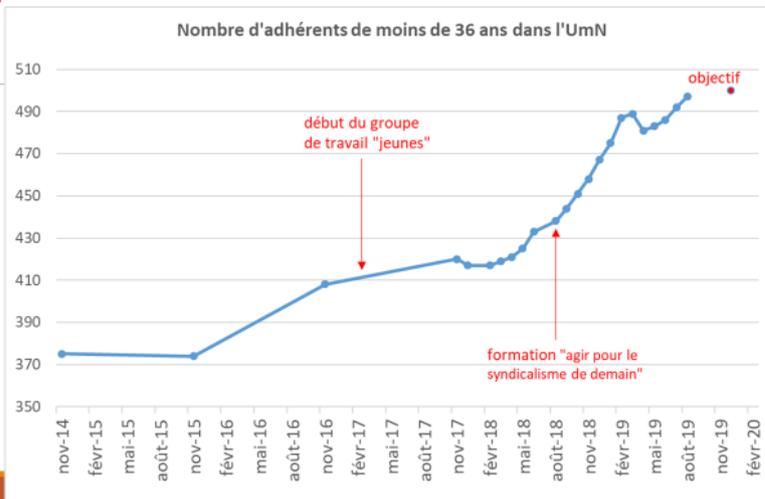


« Agir pour le syndicalisme de demain » : on continue ! (2/3)

Au sein de l'UmN, le nombre d'adhérents de moins de 36 ans a augmenté de 12% en un an, alors que c'est un indicateur qui décroît chaque mois naturellement si la population reste la même. Cet excellent résultat est attribué à la dynamique instaurée sur ce thème depuis 2017 et à l'adhésion de candidats pour les CSE.

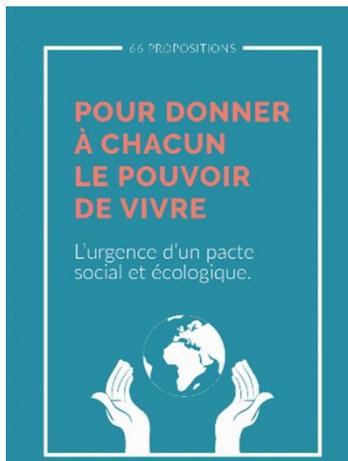


Les résultats chiffrés



Le programme « agir pour le syndicalisme de demain » 2019 est résolument tourné vers l'action dans les syndicats car les organisateurs en sont convaincus : l'adhésion se joue en proximité. Neuf responsables issus de sept syndicats participent activement pour capter l'énergie des jeunes et préparer avec eux l'avenir sur leur territoire.

« Agir pour le syndicalisme de demain » : on continue ! (3/3)



Pendant que les jeunes s'approprient les prérogatives du CSE, les responsables planchent sur les techniques d'animation d'un débat politique dans le syndicat : ils mettront cela en application avec les jeunes plus tard dans la journée.

Après un survol de l'histoire de la CFDT - rappel ou découverte - l'après-midi est consacré au Pacte du Pouvoir de Vivre, comme illustration des valeurs de la CFDT, de sa place centrale au sein de la société civile organisée et de son projet pour répondre à l'urgence sociale et environnementale. En petits groupes, les participants sont invités à s'exprimer et à débattre sur les propositions et les priorités du Pacte. Ce n'est qu'un début pour appréhender l'action d'une organisation syndicale, bien au-delà des frontières de l'entreprise.

L'UmN remercie la FGMM et l'URI Normandie pour la co-animation de cette journée.

Après une session 2018 sur la proposition d'adhésion et l'identité orange, les jeunes participants 2019 ont apprécié les deux axes choisis par les organisateurs :

- la mise en place du CSE, une priorité immédiate
- le rôle qu'une organisation syndicale comme la nôtre doit jouer dans la société, quelle que soit l'époque, dont les militants doivent apprendre à se saisir au sein des syndicats.

La journée s'est terminée dans la bonne humeur, avec un vendredi soir animé par Jérémy Mercier, fidèle militant, qui s'est aussi illustré cette fois dans son activité de DJ.



Merci à tous ceux qui ont contribué à faire de cette journée une réussite.



Congrès du syndicat Orne-Est, Moulins-la-Marche le 4 octobre 2019



Le syndicat métaux Orne-Est a tenu son congrès, en réalisant **Thierry Coignard** comme Secrétaire Général et **Maurice Desplanches** comme trésorier. **Cyril Gouret** et **Lionel Harreau** ont été élus comme adjoints. Lors de cette journée bien préparée, les sections ont exposé leur bilan et les responsables ont présenté un projet pour l'avenir sur la syndicalisation et la formation, puis ont rappelé les axes de travail ambitieux de la confédération.

Les débats du Congrès ont porté sur :

- la prise en charge des élus sans étiquette ou présentés par la CFDT avant d'être adhérents
- Le projet de réforme statutaire de la FGMM prévoyant la régionalisation des syndicats métaux.



Formation syndicale



L'UmN s'apprête en 2019 à battre son **record de nombre de jours de formation annuelle** ! Du fait de cette charge importante, l'organisation des est difficile : des stagiaires qui viennent sans être inscrits, d'autres qui ne viennent pas sans prévenir... merci de votre rigueur à venir !

Le plan de formation 2020 est en cours de construction, diffusion prévue au plus tard en décembre. **N'oubliez pas de nous informer de vos besoins !**

A vos agendas !

DATES	COMMISSION EXECUTIVE (MEMBRES ELUS)	BUREAU REGIONAL (MEMBRES ELUS)	AUTRES RENDEZ-VOUS
23 OCTOBRE 2019			Formation à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, Villers
29 OCTOBRE 2019			Journée des animateurs UmN, Caen
15 NOVEMBRE 2019			Atelier des exécutifs de syndicats, Lisieux
28 NOVEMBRE 2019		Lisieux	
17 DECEMBRE 2019	Lisieux		
15 JANVIER 2020		Lieu à définir	
5 FEVRIER 2020			Journée Fédérale sur les Négociations QVT, Rouen
26 OU 27 FEVRIER 2020			Journée thématique Energies Marines Renouvelables, lieu à définir
18 MARS 2020		Lieu à définir	
30 AVRIL 2020			Assemblée Générale UmN, au WIP à Colombelles

En vert, public spécifique. En bleu, large public militant. En rouge, modifications.